

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/32/133
7 juillet 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ARAB/
FRANCAIS

Trente-deuxième session

Points 24, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 43, 44,
45, 48, 49, 51, 86, 116 et 121 de la
liste préliminaire #

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS
ET AUX PEUPLES COLONIAUX

RESTITUTION DES OEUVRES D'ART AUX PAYS VICTIMES D'EXPROPRIATION

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

QUESTION DE CHYPRE

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA DENUCLEARISATION DE L'AFRIQUE

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES NUCLEAIRES DANS LA REGION DU MOYEN-ORIENT

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES NUCLEAIRES EN ASIE DU SUD

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX

CONCLUSION D'UN TRAITE SUR L'INTERDICTION COMPLETE ET GENERALE DES ESSAIS
D'ARMES NUCLEAIRES

DECLARATION GENERALE ET COMPLETE

ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES D'INTOLERANCE RELIGIEUSE

RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES ET DU RAFFERMESSSEMENT
DU RÔLE DE L'ORGANISATION

SYSTEMATISATION ET EVOLUTION PROGRESSIVE DES NORMES ET PRINCIPES DU DROIT
RELATIF AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

Lettre datée du 6 juillet 1977 adressée au Secrétaire général par le Chef de
d'affaires par interim de la mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne
aupres de l'Organisation des Nations Unies

En qualité de Président en exercice de la Conférence islamique, j'ai l'honneur
de vous communiquer ci-joint le texte du communiqué final de la huitième Conférence
islamique des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue du 10 au 22 mai 1977
à Tripoli (Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste).

A/32/50/Rev.1

77-13235

/...

A la demande du Secrétaire général de la Conférence islamique, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte du communiqué final ci-joint comme document officiel de l'Assemblée générale publié au titre des points 24, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 43, 44, 45, 48, 49, 51, 86, 116 et 121 de la liste préliminaire.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Ali AL GAYED

/...

AU NOM DE DIEU CLEMENT ET MISERICORDIEUX

COMMUNIQUE FINAL DE LA HUITIEME CONFERENCE ISLAMIQUE DES MINISTRES
DES AFFAIRES ETRANGERES TENUE A TRIPOLI (JAMAHIRYA ARABE LIBYENNE
POPULAIRE ET SOCIALISTE) DU 27 JUMADA AL AWAL AU 3 JUMADA THANI 1397 H
(DU 16 AU 22 MAI 1977)

1. La huitième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères tenue à Tripoli, Jamahirya arabe libyenne populaire et socialiste, une des glorieuses terres du monde islamique, du 27 Jumada AL AWAL au 3 JUMADA THANI 1397 H (du 16 au 22 mai 1977), conformément à la décision de la septième Conférence des Ministres des affaires étrangères tenue à Istanbul et sur invitation de la Jamahirya arabe libyenne populaire et socialiste,

2. La Conférence a été précédée d'une réunion préparatoire des hauts fonctionnaires membres des délégations du 22 au 25 Jumada Al Awal 1397 H (du 11 au 14 mai 1977),

3. Les Etats membres suivants ont participé à la Conférence :

République d'Afghanistan, République algérienne démocratique et populaire, République populaire du Bangladesh, Etat de Bahrein, Etat des îles Comores, République du Cameroun, République du Tchad, République du Gabon, République de Gambie, République de Guinée, République de Guinée Bissau, République de l'Indonésie, République d'Irak, Royaume Hachemite de Jordanie, Etat du Koweït, République du Liban, Jamahirya arabe libyenne populaire et socialiste, Malaisie, îles Maldives, République du Mali République islamique de Mauritanie, Royaume du Maroc, République du Niger, Sultanat d'Oman, République islamique du Pakistan, Etat du Qatar, Royaume d'Arabie Saoudite, République du Sénégal, République démocratique de Somalie, République arabe syrienne, République de Tunisie, République de Turquie, République d'Ouganda, Etat des Emirats arabes unis, République de Haute-Volta, République arabe du Yémen, République populaire et démocratique du Yémen, Organisation de libération de Palestine.

4. Les Etats et organisations suivants ont participé à la Conférence en qualité d'observateurs ou d'invités :

1. ETATS

Nigéria

2. Organisations internationales et intergouvernementales

a) Nations Unies (New York)

* b) Ligue des Etats arabes (Le Caire)

c) Organisation de l'unité africaine (Addis-Abeba)

3. Organisations et associations islamiques

- a) Rabitah Al Alam Al Islamia (La Mecque)
- b) Motamar Al Alam Al Islami (Congrès mondial musulman - Karachi)
- c) Jamiat al Dawah, Tripoli
- d) Le Conseil suprême islamique d'Égypte
- e) Organisation internationale de la jeunesse musulmane (Ryadh)
- f) Conseil islamique de l'Europe (Londres)
- g) Fédération mondiale des écoles arabo-islamiques (Djeddah)
- h) Front de libération nationale Moro.

5. La Conférence a été inaugurée par Son Excellence Sbrî Caglayangil, ministre des affaires étrangères de Turquie, en sa qualité de Président de la septième Conférence.

6. La Conférence a élu à l'unanimité Son Excellence Ali Abdusselam Treiki, secrétaire aux affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne comme Président et Son Excellence Shamsul Huq, membre du Conseil présidentiel, chargé des affaires étrangères du Bangladesh et Son Excellence Jabeng, ministre des affaires étrangères de Gambie comme Vice-Président et Son Excellence M. Assane Seck, ministre des affaires étrangères du Sénégal comme Rapporteur. Son Excellence Sukru Elekdag, secrétaire général du Ministère des affaires étrangères de Turquie a été élu Président du Comité de rédaction. Son Excellence Kasim Zuheyri, secrétaire général adjoint à l'Organisation de la Conférence islamique chargé de l'information et des affaires culturelles a été désigné comme porte-parole de la Conférence.

7. Son Excellence, le colonel Muammar Al-Qaddafi, chef de la Révolution du 1er septembre a prononcé un discours à la Conférence, après avoir souhaité la bienvenue aux représentants des pays islamiques et au Secrétaire général, dans son allocution inaugurale. Il a évoqué les problèmes les plus importants qui figurent à l'ordre du jour de la Conférence.

Au sujet de la Palestine, il déclare que la guerre et la paix étaient entre les mains des Palestiniens. Nous sommes aux côtés de ce peuple qui souffre et mettons en oeuvre toutes les possibilités dont nous disposons.

La solution de ce problème n'est entre les mains d'aucun dirigeant. La solution juste consiste pour les étrangers à retourner dans leurs pays d'origine d'où ils sont venus après 1948, et pour les Palestiniens à retourner dans leur patrie pour vivre avec les Juifs qui s'y trouvèrent et y fonder une seule nation démocratique.

/...

Concernant le problème musulman des Philippines, il a déclaré : "La Jamahiriya a déployé tous les efforts possibles pour faire prévaloir la paix aux Philippines.

Cependant, ce qui s'est passé récemment ne répond pas à notre attente et va à l'encontre des dispositions de l'Accord de Tripoli. C'est au Front national de libération Moro et au Gouvernement des Philippines qui est libre d'affronter ses propres problèmes. Quoi qu'il en soit, la Conférence islamique se penchera sur ce problème".

A propos de Chypre, le colonel a déclaré que la région était le théâtre d'une lutte nationale et religieuse : il est impératif que nos efforts tendent à la réalisation de l'égalité entre les musulmans et les non-musulmans de Chypre.

En ce qui concerne le droit de veto aux Nations Unies le colonel Muammar El Qaddafi a demandé son abolition au Conseil de sécurité. Si son but est de réaliser l'égalité entre les nations, il est à se demander comment une seule nation peut s'arroger le droit de faire opposition à toutes les décisions des pays du monde.

Il a également exigé que les nations colonialistes indemnisent les nations qui ont souffert de la guerre et a fait valoir la nécessité pour ces pays de restituer les trésors qui leur ont été volés, les manuscrits et objets de valeur antique.

Le colonel Al Qaddafi a recommandé à la Conférence la création d'une organisation internationale du Croissant Rouge, pour servir la cause humanitaire universelle, et il a déclaré que la Jamahiriya apporterait la plus grande contribution à la réalisation de cette tâche noble et humanitaire. Il a suggéré qu'une conférence islamique au sommet se tienne une fois par an.

Lors de l'examen de la question érythréenne il a déclaré que la conférence ne devra pas perdre de vue le fait que les musulmans d'Éthiopie représentent plus de 65 p. 100 de la population, facteur qui doit être pris en considération.

Le colonel a également demandé à ce que l'on rappelle au monde une réalité, à savoir que les minorités non-musulmanes vivant aux côtés des majorités musulmanes ne sont pas opprimées. Cependant nous regrettons de noter qu'on ne puisse en dire autant dans le cas inverse.

Le colonel Al Qaddafi a déclaré que la Jamahiriya, au lieu de se doter d'une constitution rédigée par des hommes faillibles, a adopté le Saint Coran comme constitution en loi immuable, voie la plus juste offerte à l'humanité.

8 - Les Ministres des Affaires Etrangères d'AFGHANISTAN du NIGER et de la TUNISIE, représentant leurs groupes régionaux et linguistiques respectifs, et le Ministère des Affaires Etrangères de la TURQUIE, en sa qualité de Président de la Septième Conférence Islamique, ont exprimé leurs remerciements et leur appréciation pour le discours de Son Excellence le Colonel MOAMAR AL-QADDAFI.

9 - La Conférence a reçu des messages de félicitations et de salut fraternel souhaitant plein succès à la Conférence de la part de Son Excellence le Major Général ZIAUR RAHMAN, Président de la République Populaire du BANGLADESH, Son Excellence Monsieur IBRAHIM AL HAMDI, Président de la République du YEMEN et Son Excellence SULEYMAN DEMIREL, Premier Ministre de la République de TURQUIE.

10 - La Conférence a entendu un message de vœux de la part de Son Excellence KURT WALDHEIM, Secrétaire Général des Nations Unies.

11 - La Conférence a décidé d'adresser à M. le Ministre des Affaires Etrangères de la République Populaire du MOZAMBIQUE et Président de la Conférence Internationale tenue à MAPUTO, au Mozambique, un message de soutien pour la juste lutte du peuple de NAMIBIE et du ZIMBABWE pour la libération et l'indépendance nationale.

12 - Sur recommandation de la Commission Préparatoire, la Conférence a débattu en priorité le point de l'ordre du jour intitulé "renforcement de la Solidarité Islamique". La Conférence a insisté sur la nécessité de renforcer les relations entre pays islamiques et d'assurer une pleine participation de tous les pays membres aux Conférences islamiques, afin de sauvegarder la solidarité islamique.

/...

Après délibération, elle a décidé de lancer un appel réaffirmant la détermination de ses membres de sauvegarder la solidarité islamique, et demandant la participation de tous les pays membres aux Conférences à venir.

13 - A cet égard, après avoir discuté de la création d'un organe permanent spécialisé, chargé de régler par des moyens pacifiques, les différends qui pourraient surgir entre ~~Etats~~ Membres, la Conférence a décidé la création d'un tel organe et a demandé au Secrétaire Général de préparer une étude juridique en tenant compte des organismes internationaux similaires tels que le protocole de la Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage de l'OUA.

14 - La Conférence adresse un message de solidarité à Son Excellence ZULFIKAR ALI BHUTTO, Premier Ministre du PAKISTAN. Elle adopte également une résolution rappelant les décisions importantes du Second Sommet Islamique et la contribution importante du Gouvernement du Pakistan et le rôle prépondérant dans ce contexte du Premier Ministre BHUTTO, Président en exercice du Sommet Islamique.

La Conférence exprime sa profonde inquiétude devant les manoeuvres extérieures dirigées contre la République Islamique du Pakistan et affirme sa solidarité avec le Gouvernement ~~et le peuple~~ du Pakistan, dans ses efforts visant à déjouer les ingérences étrangères et à consolider son unité nationale, dans l'attachement indéfectible à la cause de l'Islam.

15 - Leurs Excellence KACIM ZUHEYRI (Maroc), ZAFARUL ISLAM (Pakistan) et F. CIHAD TEVETOGLU (Turquie) ont prêté serment comme Secrétaires Généraux Adjointes de l'Organisation de la Conférence Islamique.

/....

16 - La Conférence a entendu avec attention et intérêt la déclaration du Président RAUF DENK'TAS, Chef de la Communauté Musulmane Turque de CHYPRE. Dans son discours, le Président DENKAS a expliqué entre autres, la juste lutte de la Communauté Cypriote Turque, pour sa sauvegarde et les préservations de ses droits inaliénables sur le territoire, et à la politique bi-communautaire de CHYPRE. Il a également attiré l'attention sur le discours plein d'enseignements de l'illustre leader du valeureux pays hôte, Son Excellence le Colonel MOAMMAR AL QADDAFI, qui a déclaré que l'intervention Turque à CHYPRE était absolument légitime et à l'égalité des deux Communautés à CHYPRE.

17 - La Conférence écoute, avec intérêt et sympathie, l'allocution prononcée par le Professeur Nur MISUARI, Président du Front de Libération Nationale Moro. Dans son allocution, le Président explique la lutte héroïque pour la libération et l'auto-détermination du peuple BANGSA MORO, opprimé et exploité depuis longtemps. Il fait également remarquer la gravité de la situation au Sud des Philippines et fait un rapport complet des événements qui ont conduit à l'accord de TRIPOLI et à sa violation par le Gouvernement des Philippines. Il demande aux pays membres de déployer tous leurs efforts et d'user de leur influence afin que le Gouvernement Philippin remplisse ses obligations envers le peuple de BANGSA MORO, et envers les résolutions de la Conférence Islamique. A cet effet, le Professeur NURU MISUARI exprime la satisfaction et la gratitude profonde de son peuple pour le soutien unanime qu'apporte les pays membres à leur lutte légitime.

La Conférence a décidé par acclamation l'attribution du statut d'observateur à titre exceptionnel au Front de Libération Moro, de manière à ne pas créer de précédent pour les autres organisations à l'avenir.

/...

18.- La Conférence, après avoir noté que la Charte de l'Organisation ne contient pas de clause concernant l'octroi du statut d'observateur ou du statut d'invité, et désireuse de maintenir le caractère de la Conférence comme étant une association des Etats islamiques, elle demande au Secrétaire général de préparer une étude exhaustive sur ce sujet et de la soumettre, le plus tôt possible, aux Etats-membres, pour examen, lors de la 9^e Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères.

19.- Le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence a présenté son rapport annuel qui passe en revue les activités de l'Organisation durant l'année écoulée dans les domaines politique, économique, islamique et culturel. Il a également souligné l'importance du renforcement du Secrétariat général de la Conférence islamique afin qu'il puisse réaliser pleinement ses tâches, pour faire face à ses activités et responsabilités de plus en plus importantes.

20.- Les Chefs de délégations, dans leurs interventions, ont passé en revue, la situation mondiale actuelle, en insistant particulièrement sur les problèmes des pays islamiques. Les Commissions de la Conférence ont débattu toutes les questions intéressant les pays islamiques dans les domaines politique, économique et culturel. Les délibérations de la séance plénière et des Commissions se sont déroulées dans un esprit de fraternité, de coopération, de compréhension et de confiance mutuelle, ce qui a permis à la Conférence d'accomplir sa tâche avec succès.

DANS LE DOMAINE POLITIQUE

21.- La Conférence a étudié attentivement tous les aspects du conflit du Moyen-Orient. Elle constate avec regret que l'entité sioniste persiste dans la politique d'occupation, d'expansion, d'annexion, de destruction de bâtiments et d'expropriation de biens ainsi que d'expulsion massive et de persécution des Arabes vivant en territoires occupés. La Conférence a exprimé sa vive inquiétude dans la situation critique qui résulte des violations continues et persistantes, par Israël, de la Charte des Nations Unies, des principes et des dispositions du droit international, de la déclaration universelle des droits de l'Homme et de la 4^e Convention de Genève sur la protection des civils en temps de guerre, violations

qui constituent une menace de plus en plus grave à la paix et à la sécurité du Moyen-Orient. La Conférence constate que le prolongement de cette situation pourrait, à tout moment, amener le monde au seuil d'un nouveau conflit armé. La Conférence salue la lutte du peuple arabe de Palestine et dans les autres territoires arabes occupés depuis 1948 et 1967. Elle affirme sa solidarité et son soutien à la lutte légitime qu'il mène pour mettre fin à l'occupation sioniste, libérer les territoires occupés, restaurer les droits nationaux inaliénables du peuple Palestinien et défendre le statut spirituel islamique et arabe de Jérusalem. La Conférence réaffirme, en outre, que la cause Palestinienne est au cœur du conflit du Moyen-Orient et qu'une paix juste et durable ne peut être instaurée qu'avec le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés, et la restauration, ainsi que l'exercice des droits nationaux inaliénables du peuple Palestinien et tout particulièrement son droit à l'auto-détermination et à la création d'un Etat indépendant en Palestine.

Elle appelle en outre tous les Etats à fournir toutes les formes d'assistance aux peuples palestinien et arabe dans leur lutte légitime.

La Conférence affirme le droit à l'OLP de participer à part entière et sur un même pied d'égalité à tous les efforts faits pour instaurer la paix au niveau international. La Conférence demande au Conseil de sécurité de revoir sa position en ce qui concerne le rapport et les recommandations du Comité chargé d'enquête sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui ont été approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa 31^e session.

La Conférence réitère les liens étroits qui unissent les Musulmans à la Ville Sainte de Jérusalem et le devoir des Etats islamiques de la libérer et de la mettre de nouveau sous contrôle arabe. La Conférence a demandé aux Etats-membres de contribuer au renforcement de la présence arabe et islamique dans cette Ville Sainte.

/...

22.- La Conférence réitère sa conviction que les mesures prises depuis 1948 et 1967 par Israël, en territoire arabes occupés, pour en changer les caractéristiques physiques, géographiques, sociales, culturelles, économiques, religieuses et démographiques, y compris l'annexion et la judaïsation, sont nulles et non avenues. La Conférence exige l'abandon, par Israël, de toutes les mesures et politiques qui sont en violation flagrante de la Charte des Nations-Unies. La Conférence demande au Conseil de Sécurité d'assumer ses responsabilités telles qu'elles sont définies dans la Charte des Nations-Unies et à oeuvrer pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales. Elle invite les Etats-membres à oeuvrer en vue de la convocation du Conseil de Sécurité le plus tôt possible, pour qu'il prenne les mesures efficaces visant à l'application des résolutions des Nations-Unies sur les divers aspects de la question du Moyen-Orient. La Conférence invite également tous les Etats à assumer leurs responsabilités, et tout particulièrement, à s'abstenir de fournir à Israël une assistance quelconque et à rompre toutes relations avec ce dernier. La Conférence invite en outre les Etats-membres à prendre part au boycott arabe d'Israël. Elle confirme la résolution qu'elle a adoptée à Djeddah, pour l'expulsion d'Israël des Nations-Unies et de toutes les autres organisations internationales.

Les membres de la Conférence islamique s'engagent à soutenir la cause du peuple Palestinien et des autres peuples arabes, jusqu'à la victoire.

23.- La Conférence réitère l'engagement des pays musulmans à lutter contre le racisme en Afrique du Sud, en Namibie, au Zimbabwe et en Palestine occupée. Elle réaffirme également sa détermination de lutter pour la suppression totale et inconditionnelle du racisme, de la discrimination raciale et de la division sociale et pour la condamnation de ces pratiques. A cet égard, la Conférence demande à tous les Etats-membres de coopérer avec le Secrétaire général de la Conférence islamique, en vue de la convocation de la Conférence internationale pour la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, conformément à la résolution pertinente de l'Assemblée générale des Nations Unies qui invite à une sensibilisation de l'opinion publique internationale et à l'application de toutes les résolutions des Nations Unies à cet égard.

/...

Bien qu'on assiste au développement et au renforcement de la lutte de libération en Afrique, l'impérialisme continue de dresser des obstacles en vue d'empêcher les peuples de ce continent de jouir librement de leur droit à l'autodétermination, d'accéder à la liberté et à l'indépendance, perpétuant ainsi l'existence de régimes minoritaires racistes et favorisant l'occupation et la domination étrangères.

visant

Dans son entreprise/à déstabiliser des Etats africains et à menacer leur souveraineté, l'impérialisme recourt de plus en plus aux ingérences et à l'intervention, à l'utilisation de mercenaires, à l'assassinat politique et à la création de conflits entre pays amis voisins.

/...

La Conférence exprime sa profonde indignation et condamne de telles pratiques . Elle demande aux Etats Islamiques de faire preuve de vigilance et d'oeuvrer dans un esprit de solidarité en vue de parachever le processus de libération politique, économique et culturelle de leurs nations et de maintenir leur appui aux mouvements de libération qui luttent pour réaliser les mêmes objectifs.

24.- La Conférence enregistre avec satisfaction le rapport présenté par le Secrétaire Général sur les mouvements de libération de l'Afrique Australe et lui exprime sa profonde reconnaissance pour les efforts méritoires qu'il a déployés et les contacts qu'il a pris avec les représentants de ces mouvements au cours de la Conférence au Sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine tenue à l'Ile Maurice en Juillet 1976. La Conférence réaffirme son engagement et son appui total à la lutte des peuples d'Afrique australe et demande instamment à tous les états membres de fournir toute l'aide morale et matérielle possible à ces mouvements de libération. Elle demande en outre au Secrétaire Général de maintenir les contacts déjà établis avec eux en vue d'obtenir des informations sur leurs besoins et l'évolution de leur lutte.

25.- La conférence réaffirme son soutien au Mozambique et aux autres pays du Front pour leur permettre de consolider leur indépendance nationale et de résister à la pression des régimes racistes et colonialistes, et notant avec satisfaction le soutien accordé par les Etats membres à cet effet, elle les invite à fournir à ces pays une assistance économique.

/...

26.- La Conférence note avec satisfaction le rapport présenté par la délégation de Somalie sur la liquidation du colonialisme de la Côte de Somalie. Tout en saluant les résultats du référendum et des élections tenus à Djibouti le 5 mai 1977, la Conférence réaffirme son soutien total au droit du peuple de la Côte de Somalie d'accéder à une indépendance immédiate et réelle le 27 juin 1977, et demande le respect de la volonté du peuple de ce territoire de jouir de l'auto-détermination. Elle décide en outre d'envoyer un message de félicitations au Chef du Parti de la majorité et Premier Ministre Syed Hassan Jouleed à l'occasion du référendum et des élections et demande au Secrétaire Général de présenter les félicitations de la Conférence islamique aux dirigeants de ce pays, le jour de son accession à l'indépendance.

27.- La Conférence, après analyse de la situation dans l'Ile comorienne de Mayotte, condamne les prétendus référendums imposés aux habitants de ce territoire et organisés les 8 février et 17 avril 1977, et les déclare nuls et non avenus. Elle rejette d'avance également tout autre forme de référendum ou de consultation susceptible d'être organisés à l'avenir, ou toute loi ou réglementation adoptées par les autorités françaises et tendant à donner une base légale à la présence française sur le territoire comorien de Mayotte. Elle demande en outre à la France de respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République des Comores et à retirer les formes d'occupation militaire de l'Ile comorienne de Mayotte.

La Conférence demande au Président de la Conférence Islamique de saisir le

/...

Gouvernement français pour qu'il mette un terme au processus engagé visant à donner un statut spécial à l'Ile de Mayotte, ceci dans le but de créer les conditions favorables à la reprise du dialogue entre les parties intéressées. La Conférence demande également à tous les Etats membres de saisir le Gouvernement français pour l'amener à renoncer à son intention de séparer l'Ile de Mayotte de la République Comorienne et de fournir une assistance financière, technique et matérielle à l'Etat comorien pour lui permettre de surmonter ses sérieuses difficultés.

28.- La Conférence réaffirme sa résolution sur la question de Chypre adoptée à sa septième réunion, se félicite de l'accord parvenu entre les dirigeants des deux communautés chypriotes ; elle soutient le principe d'égalité politique des deux communautés chypriotes dans une administration fédérale ; elle note avec satisfaction la reprise des entretiens intercommunautaires ; elle demande expressément aux deux parties de continuer leurs négociations jusqu'à ce qu'elles trouvent une solution de paix acceptable pour les deux parties ; et demande aux Etats membres de prendre toutes les dispositions nécessaires pour étendre et renforcer une solidarité effective avec la communauté musulmane turque de Chypre.

29.- La Conférence rappelant sa résolution adoptée l'année dernière sur la création de zones dénucléarisées en Afrique, au Moyen Orient et en Asie du Sud, est consciente des dangers qui menacent la sécurité des pays islamiques, résultat de la non-acceptation par certains Etats et groupes ou partis se trouvant en dehors du monde islamique. La Conférence demande à

/...

ces Etats et ces partis de reconsidérer leur position et de donner une ferme assurance de ne pas acquérir des armes nucléaires. La Conférence lance également un appel aux puissances nucléaires pour qu'elles assument les obligations qui sont les leurs dans la dénucléarisation de ces régions. En outre la Conférence lance un appel pour la transformation de l'Océan indien en zone de paix démilitarisée et dénucléarisée.

30.- La Conférence, après avoir étudié la question du renforcement de la sécurité des Etats non détenteurs d'armes nucléaires, a accueilli favorablement l'adoption de la résolution de la 31ème session de l'Assemblée générale des Nations-Unies à ce sujet et demande aux Etats membres détenteurs d'armes.

nucléaires de répondre d'une manière positive aux préoccupations de sécurité des Etats non détenteurs d'armes nucléaires et d'accepter de ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre les Etats non détenteurs d'armes nucléaires. La Conférence demande aux Etats Membres de rechercher des Etats détenteurs d'armes nucléaires des assurances de sécurité effectives et contraignantes pour les Etats non détenteurs d'armes nucléaires en particulier à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le désarmement et aux autres forums appropriés.

31 - Se félicitant du rapport présenté par le Secrétaire Général, la Conférence réitère sa profonde préoccupation à l'égard des traitements inhumains infligés aux minorités et communautés musulmanes dans certains pays.

Elle demande aux Gouvernements concernés de respecter pleinement les droits légitimes des minorités et des communautés islamiques de leur pays.

La Conférence recommande au conseil permanent du Fonds de solidarité de fournir toute l'assistance nécessaire aux minorités et des communautés islamiques de leur pays.

La Conférence recommande au Conseil Permanent du Fonds de solidarité de fournir toute l'assistance nécessaire aux minorités et communautés islamiques à travers le monde pour améliorer leur situation.

32 - La conférence a étudié la question de l'Erythrée et décidé de coordonner ses efforts avec ceux de l'O.U.A. en vue d'un règlement juste et équitable dans le cadre de la fraternité afro-asiatique.

33 - La Conférence, reiterant son soutien aux principes de la charte des Nations-Unies, de la déclaration universelle des droits de l'homme, et du droit à l'autodétermination, et reconnaissant que la sauvegarde de la paix et de la

/...

sécurité internationales est une importante responsabilité collective à laquelle tous les pays du monde doivent avoir la possibilité d'apporter une contribution matérielle sur une base d'égalité, demande aux états membres de déployer des efforts en vue d'accélérer l'amendement de la Charte des Nations Unies, particulièrement les clauses relatives au droit de veto dont jouissent les Etats Membres permanents du Conseil de Sécurité de manière à protéger les intérêts et les aspirations des pays du Tiers-Monde. A ce sujet, la conférence demande aux Etats Membres de coopérer avec les pays non alignés pour prendre des initiatives en vue de l'amendement de la charte des Nations Unies lors de la 32ème Session des Nations Unies surtout en ce qui concerne la question du veto.

34 - La conférence^a / étudié le problème de la compensation des pertes occasionnées par les matériels de guerre abandonnés particulièrement les dommages causés par les mines posées par les puissances étrangères dans les pays en voie de développement.

A ce sujet, la conférence souligne la responsabilité des Etats coloniaux pour les dégâts matériels et moraux par les nations en voie de développement et invite tous les Etats qui ont pris part à des guerres générales et coloniales à accepter leurs responsabilités en ce qui concerne la réparation de ces dommages et, décide de convoquer une conférence internationale pour discuter de toutes les questions qui se rapportent à ce problème .

La Conférence recommande en outre aux Etats Membres de faire inscrire à l'Ordre du jour de la 32ème Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies un point sur cette question.

35 - La Conférence, convaincue que les consultations qui ont eu lieu jusqu'à maintenant au sein des pays islamiques lors de la Conférence sur le droit de la mer, ont démontré qu'il existe grand nombre de problèmes pour lesquels les pays membres

/...

peuvent établir une action coordonnée, et désireuse d'encourager cette coopération, elle invite les pays islamiques à se consulter et à harmoniser leurs positions lors des prochaines sessions de la Conférence sur le droit de la mer.

En outre, il a été souligné durant le débat général que de telles consultations devraient se faire avec tous les membres du mouvement non-aligné.

36 - La Conférence, après avoir examiné le rapport présenté par la Commission quadripartite sur l'évolution de la situation concernant les musulmans au Sud des Philippines, a exprimé ses préoccupations au sujet de la politique poursuivie par le Gouvernement des Philippines et qui va à l'encontre de l'Accord de Tripoli signé grâce aux efforts déployés par la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste, la Commission Quadripartite et le Secrétaire Général, a chargé de nouveau la Commission Quadripartite de poursuivre sa mission de médiation entre le Front de Libération Moro qui est le représentant légitime du Mouvement des Musulmans au Sud des Philippines et le Gouvernement des Philippines.

/...

DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE

37. La conférence a passé en revue les progrès réalisés dans le domaine de la coopération économique et les mesures prises en vue de renforcer cette coopération entre les Etats Membres de la Conférence Islamique et, à cet effet, les Etats membres de la Conférence Islamique prend

note des recommandations de la Première Session de la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, culturelles et sociales et de celles du groupe d'Experts économiques sur la Coopération Commerciale, monétaire, financière et technique, le développement agricole et estime que ces recommandations sont d'une extrême importance et qu'une fois mises en application, elles seraient un grand pas vers le rapprochement des Etats Membres grâce au développement de la Coopération Economique entre les pays développés et les pays en voie de développement.

La Conférence note avec satisfaction le vif souhait des Etats Membres de déployer tous les efforts possibles pour accélérer et faciliter une plus grande coopération dans divers domaines relatifs au développement et à la prospérité économiques.

38. Toutefois, la conférence exprime sa déception devant le manque de progrès constaté dans les négociations économiques internationales et demande instamment aux pays développés d'adopter une attitude positive, particulièrement lors de la Session finale de la Conférence sur la Coopération économique internationale pour qu'un progrès réel soit fait en vue de l'établissement d'un nouvel ordre économique international et affirme l'importance cruciale que revêt la mise en application des décisions du programmes intégré sur les produits et l'engagement des pays en voie de développement de créer le plus tôt possible un Fonds Commun.

/...

39. La conférence conformément aux objectifs contenus dans la charte de l'organisation de la conférence islamique de réunir les meilleures conditions possibles pour le développement et la croissance économiques des Etats Membres et pour élever le niveau de vie de leurs peuples, approuve un accord général de coopération économique, technique et commerciale entre les Etats Membres et exprime sa conviction que sa mise en vigueur permettrait d'atteindre les objectifs de consolidation du développement socio-économique des Etats Islamiques.

40. La Conférence se félicite de la création du Centre de Formation et de recherches statistiques, économiques et sociales à Ankara , Turquie - qui devrait jouer un rôle vital dans la coopération économique entre les Etats Membres qui est compromise en raison du manque d'informations et de données vitales sur la situation économique des pays du monde Islamique. Elle approuve également le programme de travail et le budget du Centre pour l'exercice 1977 - 1978.

41. La Conférence prend note avec satisfaction du rapport détaillé préparé par un groupe d'experts désigné par le Secrétariat De la Conférence sur les besoins des pays islamiques sans littoral et recommande que ce rapport ainsi que les études par pays sur les six pays islamiques sans littoral soient examinés en détail par la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Sociales et Culturelles en vue de prendre les mesures nécessaires pour surmonter les difficultés économiques de ces pays.

42. Reconnaissant la nécessité d'un échange permanent de main-d'oeuvre et de Know How entre les Etats Membres, la conférence estime que cet échange pourrait être accéléré par une amélioration de la spécialisation des ressources en main d'oeuvre existant dans le monde islamique grâce à une formation appropriée.

/...

A cet effet, la Conférence exprime sa satisfaction au sujet de l'offre du Gouvernement de la République Populaire du Bangladesh de créer un Centre Islamique de Formation Technique et Professionnelle à Dacca, sous l'égide de la Conférence Islamique, tous les détails du projet qui sera soumis très prochainement par le BANGLADESH au Secrétaire Général seront complétés à la suite d'un examen approfondi à la réunion des experts à Dacca à la lumière des informations pertinentes sur les possibilités de formation qui existent dans d'autres pays membres afin qu'il soit soumis à la 9ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères.

La Conférence réitère son appel au Secrétariat jouer le rôle de catalyseur afin d'encourager la collecte et la diffusion des informations sur les surplus et les besoins en main d'oeuvre dans le monde islamique et préparer les grandes lignes qui serviraient aux Etats Membres lors de la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux.

43. La Conférence se félicite de l'importance proposition présentée par le Gouvernement des Emirats Arabes Unis pour le renforcement des liaisons terrestres, maritimes, aériennes et de télécommunications entre les Etats Membres et recommande que cette proposition soit étudiée en urgence au niveau des experts.
44. Adoptant les rapports de la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, culturelles et sociales et du groupe d'Experts réuni à Ankara pour étudier les mesures destinées à encourager la coopération économique entre les pays islamique, la Conférence approuve la réunion d'un certain nombre de groupes d'experts qui définirait les possibilités spécifiques de développer la coopération commerciale, technique et en matière de projets communs entre les Etats Membres.

La Conférence recommande également la convocation d'une réunion des

Gouverneurs des Banques Centrales des Pays Membres en même temps que la prochaine réunion du Conseil d'administration de la Banque Islamique de développement en vue de coordonner et d'harmoniser les politiques sur les questions monétaires, de capitaux et d'investissement.

45. Exprimant sa solidarité à la cause du peuple Palestinien, la Conférence adopte une résolution pour la convocation immédiate d'une réunion du Conseil des Gouverneurs du Fonds d'EL-QODS et l'émission d'un timbre poste portant l'inscription " Timbre pour la Palestine " pour soutenir la cause Palestinienne.

DANS LE DOMAINE ISLAMIQUE ET CULTUREL

46. Conformément à la décision prise lors de la réunion précédente d'établir un Centre de Recherches sur l'Art et la Culture Islamique à Istanbul et après avoir entendu la déclaration de la Délégation Turque sur les derniers développements à cet égard, la Conférence décide de faire appel à tous les Etats membres afin qu'ils contribuent financièrement à la création de ce Centre, outre ce qui est donné en contribution par la République de Turquie et le Fonds de Solidarité Islamique. La Conférence décide également que le projet de statut du Centre présenté par la Turquie soit transmis au Conseil du Fonds de Solidarité Islamique et recommande que la Délégation Turque coopère avec le Conseil du Fonds au cours de ses débats sur cette question.

47. La Conférence décide d'inviter la République de Guinée-Bissau à rédiger un rapport détaillé sur la création d'un Centre de Recherches Islamique en Guinée-Bissau et à le présenter au Secrétariat de la Conférence Islamique le plus tôt possible. La Conférence décide d'inviter le Secrétaire Général à coopérer avec le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau afin de fournir à tous les Etats membres des informations détaillées sur l'importance de ce projet, son coût et les besoins afin de leur permettre de définir leur capacité de participer financièrement et techniquement au projet.

48. La Conférence, après avoir examiné les décisions adoptées par le Conseil Exécutif de l'Agence de Presse Islamique Internationale ainsi que le rapport du Directeur de cette Agence, décide de demander instamment aux Etats membres de faire face au coût du projet de télécommunications proposé.

49. La Conférence, après avoir examiné le rapport de l'Assemblée Générale de l'Organisation Islamique des Radiodiffusions, réaffirme l'importance de l'Organisation et lance un appel à tous les Etats membres pour qu'ils soutiennent financièrement et moralement cette organisation afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs d'une manière convenable.

/...

50. La Conférence, rappelant ses décisions précédentes au sujet de l'Organisation Islamique pour la Science et la Technologie, demande au Secrétaire Général d'inviter les états membres à soutenir cette organisation et à fixer le montant des contributions à faire en vue de garantir les cinquante millions de dollars nécessaires pour la création de cet organisme.

51. La Conférence, après avoir étudié le rapport rédigé par la Commission Préparatoire établie par la Septième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères, approuve les recommandations et le programmes de ladite commission pour les cérémonies commémoratives à l'occasion de l'avènement du Quinzième Siècle de la Hidjra au niveau international et au niveau des états membres islamiques.

52. Conformément à sa politique établie de soutien des centres Islamiques, la Conférence confie au Secrétaire Général la tâche de collaborer avec le Fonds de Solidarité Islamique pour assister ces centres dans le monde sur les plans financier et moral, et décide la création de deux Centres Islamiques, un en Asie et un en Afrique.

53. Les délégations expriment le souhait que l'enseignement religieux et la culture islamique soient renforcés dans les pays islamiques dans le but de contrecarrer les activités croissantes des associations et missionnaires étrangers dans les pays membres.

54. La Conférence décide à l'unanimité de créer une association internationale islamique des croissants rouges sur proposition de la délégation de la Djamaïrya arabe Libyenne Populaire Socialiste. La Conférence charge le Secrétaire Général de mettre au point les principes de base pour la création d'une Association Islamique Internationale des croissants rouges et de soumettre un rapport à ce sujet à la prochaine sessions de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères.

/...

55. La Conférence après avoir étudié la capacité juridique en matière de pèlerinage préparée par le Ministre du Hadj et des WAQF du Royaume d'Arabie Saoudite, soutient pleinement ces recommandations et demande aux Etats membres d'organiser des séminaires dans lesquels les savants et les penseurs Musulmans pourraient étudier ces importantes recommandations.

56. La Conférence après avoir entendu le rapport présenté par l'Union Internationale des Ecoles Arabo-Islamiques, décide de demander aux membres de soutenir ces activités et demande aux Etats membres de soutenir cette union matériellement et moralement.

57. La Conférence ayant écouté avec beaucoup d'intérêt, le Président du Fonds de Solidarité Islamique et après avoir étudié le rapport d'activités du Fonds pour l'exercice financier 1976-1977, exprime au Président ses remerciements pour les efforts qu'il a déployés. La Conférence exprime ses remerciements aux membres qui ont apporté leur soutien à cet effet et particulièrement le Royaume d'Arabie Saoudite pour sa généreuse contribution. La Conférence approuve le budget du Fonds de Solidarité Islamique pour l'exercice financier 1977-1978, ratifie l'amendement de l'Article 8 du Statut du Fonds, note avec satisfaction les progrès réalisés dans la concrétisation de nombreux projets entrepris par le Fonds, et lance un appel aux Etats membres pour qu'ils continuent à accorder leur aide et leur contribution aux activités de ce Fonds.

La Conférence après avoir étudié le projet de création d'un WAQF pour le Fonds de solidarité Islamique se félicite de cette initiative, approuve le principe du projet soumis par le Conseil Permanent du Fonds.

La Conférence lance également un appel aux Etats Membres pour qu'ils fassent des dons au Fonds de Solidarité Islamique afin de lui permettre de financer la création d'Universités au NIGER et en OUGANDA.

/...

58. La Conférence examine les questions administratives et financières de l'Ordre du jour et adopte des résolutions à ce propos. La Conférence approuve le budget de l'Organisation pour l'exercice 1977-1978.

59. La Conférence approuve par acclamation la prorogation du mandat de son Excellence le Docteur AMADOU KAPIM GAYE comme Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique.

60. La Conférence accepte avec satisfaction et gratitude l'invitation du Gouvernement de la République du Sénégal de tenir sa Neuvième Session à Dakar.

61. La Conférence exprime sa profonde satisfaction et ses chaleureux remerciements au Peuple et au Gouvernement de la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste pour leur généreuse et cordiale hospitalité accordée aux Délégations tout au long de leur très agréable séjour dans la belle ville historique de TRIPOLI.
